

QUÉBEC  
MRC DE DEUX-MONTAGNES  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

*Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le mercredi 8 mai 2024 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct.*

*Sont présents :*

- Mme Priscilla Lamontagne, conseillère*
- Mme Claire Wallot, conseillère*
- Mme Line Surprenant, conseillère*
- M. Francis Limoges, conseiller*
- M. Marc-André Daoust, conseiller*
- Mme Julie Pelletier, conseillère*
- M. Alex Brisebois-Proulx, conseiller*
- M. Loïc Boyer, conseiller*

*Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire François Robillard.*

*Sont aussi présents :*

- M. Jacques Brisebois, directeur général par intérim*
- M. Marc-André Lefebvre, directeur général adjoint*
- M. Louis Pilon, greffier et responsable des services juridiques*
- Mme Judith Emond, conseillère aux communications et médias sociaux*

*SUR CE :*

2024-05-111

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

---

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Line Surprenant et résolu unanimement*

*D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.*

ADOPTÉE

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX ÉLU(E)S

---

*Les élu(e)s qui le désirent sont invités, par le président de l'assemblée, à intervenir selon l'ordre correspondant à leur district.*

*District #1 : Priscilla Lamontagne : 11 mai : Journée de l'environnement. MADA : Questionnaire en ligne jusqu'au 31 mai et consultation publique le 6 juin.*

*District #2 : Claire Wallot : Semaine du travail de rue. Poste de travail de rue présentement en affichage.*

Le 8 mai 2024

District #3 : Line Surprenant : 1<sup>er</sup> juin : 2<sup>e</sup> édition de la Journée des petits entrepreneurs.  
District #4 : Francis Limoges : Aucune intervention.  
District #5 : Marc-André Daoust : Aucune intervention.  
District #6 : Julie Pelletier : Aucune intervention.  
District #7 : Alex Brisebois-Proulx : 8 juin : Relais pour la vie.  
District #8 : Loïc Boyer : Une naissance, deux arbres : Inscription jusqu'au 2 août.

La période d'intervention étant terminée, le maire demande la lecture d'un premier point à l'ordre du jour.

#### PÉRIODE D'INTERVENTION

---

Suivant l'adoption de l'ordre du jour, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil portant uniquement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

2024-05-112

#### PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

---

Il est proposé par le conseiller Francis Limoges  
et résolu unanimement

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2024 tel que soumis.

ADOPTÉE

2024-05-113

#### DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA TOPONYMIE

---

CONSIDÉRANT QUE la Commission de l'aménagement du territoire et de la toponymie a tenu une rencontre le 16 avril 2024 ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust  
et résolu unanimement

De déposer le rapport de la Commission.

ADOPTÉE

2024-05-114

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA  
CIRCULATION ET DE LA MOBILITÉ ET APPROBATION  
DES RECOMMANDATIONS

---

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la circulation et de la mobilité a tenu une  
rencontre le 24 avril 2024 ;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Line Surprenant  
et résolu unanimement

De déposer le rapport de la Commission et d'approuver les recommandations.

ADOPTÉE

2024-05-115

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES  
FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET  
APPROBATION DE LA RECOMMANDATION

---

CONSIDÉRANT QUE la Commission des finances et de l'administration publique a  
tenu une rencontre le 2 mai 2024 ;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Line Surprenant  
et résolu unanimement

De déposer le rapport de la Commission et d'approuver la recommandation.

ADOPTÉE

2024-05-116

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES  
LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE  
COMMUNAUTAIRE ET APPROBATION DES  
RECOMMANDATIONS

---

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, de la culture et de la vie  
communautaire a tenu une rencontre le 24 avril 2024 ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Alex Brisebois-Proulx  
et résolu unanimement

De déposer le rapport de la Commission et d'approuver les recommandations.

ADOPTÉE

Le 8 mai 2024

2024-05-117

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES  
TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

---

CONSIDÉRANT QUE la Commission des travaux publics et des services techniques a tenu une rencontre le 24 avril 2024 ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Francis Limoges  
et résolu unanimement

De déposer le rapport de la Commission.

ADOPTÉE

2024-05-118

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION EN  
ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DES ESPACES  
VERTS ET APPROBATION DES RECOMMANDATIONS

---

CONSIDÉRANT QUE la Commission en environnement et mise en valeur des espaces verts a tenu une rencontre le 29 avril 2024 ;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Priscilla Lamontagne  
et résolu unanimement

De déposer le rapport de la Commission et d'approuver les recommandations.

ADOPTÉE

2024-05-119

RÈGLEMENT NUMÉRO 714 CONCERNANT LA  
DIVISION DE LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-  
LAC EN HUIT (8) DISTRICTS ÉLECTORAUX - ADOPTION

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac doit être d'au moins huit (8) et d'au plus douze (12) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la Ville en huit (8) districts électoraux, de manière à satisfaire les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de quinze pour cent (15 %) au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la Ville par le nombre de districts ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire tenue le 10 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

Le 8 mai 2024

*CONSIDÉRANT QU'à l'expiration du délai de 15 jours suivant la publication de l'avis public prévu à l'article 16 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités concernant ce projet de règlement, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac n'a pas reçu le nombre suffisant d'oppositions selon le calcul prévu à l'article 18 de la Loi, soit cent cinq (105) pour la tenue d'une assemblée publique ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust  
et résolu unanimement*

*D'adopter le règlement numéro 714 concernant la division de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en huit (8) districts électoraux.*

*Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement 72 heures avant la séance.*

**ADOPTÉE**

2024-05-120

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 3 967  
780 (RUE DE LA TOURBIÈRE)**

---

*Le maire explique la nature et les effets de cette dérogation mineure et demande à l'assistance si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande.*

*Personne ne se prononce sur la demande de dérogation mineure.*

### **Décision**

*CONSIDÉRANT QU'en date du 16 avril 2024, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure qui vise à permettre, dans un premier temps, que l'espace de stationnement empiète de 4.8 m en façade du bâtiment, au lieu du 2.5 m. Dans un deuxième temps, la demande vise à permettre que la largeur de l'entrée charretière aménagée à partir de la ligne latérale du lot d'un terrain d'angle soit de 6 m, au lieu du 4 m ;*

*CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2024-04-16;*

*CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'émission d'un permis de construction pour le lot 3 967 780 ;*

*CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne se situe pas dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général ;*

*CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;*

*CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur ;*

*CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;*

Le 8 mai 2024

*CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'un terrain d'angle, une entrée charretière est permise sur chaque rue ;*

*CONSIDÉRANT QUE pour un usage habitation, la largeur minimale d'une entrée charretière est de 3 m ;*

*CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'un service de garde en milieu familial, deux cases de stationnement supplémentaires doivent être fournies ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges  
et résolu unanimement*

*D'accepter partiellement la demande de dérogation mineure, selon les conditions suivantes :*

- Accepter que l'espace de stationnement empiète de 4.8 m en façade du bâtiment, au lieu de 2.5 m;*
- Refuser que la largeur de l'entrée charretière aménagée à partir de la ligne latérale du lot d'un terrain d'angle soit de 6 m, au lieu de 4 m;*
- Accepter que la largeur de l'entrée charretière aménagée à partir de la ligne latérale du lot d'un terrain d'angle soit de 5 m, au lieu du 4m.*

*ADOPTÉE*

2024-05-121

*DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - PROPRIÉTÉ  
SITUÉE AU 320 A, 28E AVENUE*

---

*Le maire explique la nature et les effets de cette dérogation mineure et demande à l'assistance si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande.*

*Personne ne se prononce sur la demande de dérogation mineure.*

#### ***Décision***

*CONSIDÉRANT QU'en date du 16 avril 2024, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure qui vise à permettre que l'espace de stationnement empiète de 3.9 m en façade du bâtiment, au lieu du 2.5 m ;*

*CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2024-04-17;*

*CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'aménagement du stationnement au 320 A, 28e Avenue;*

*CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne se situe pas dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général ;*

*CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;*

*Le 8 mai 2024*

*CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur ;*

*CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;*

*CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'empiètement sur la façade dans le but de respecter la largeur minimale d'une entrée charretière de 3 m ;*

*CONSIDÉRANT QU'un permis a été émis en 2023 pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;*

*CONSIDÉRANT QU'en raison de la forme du lot, il est impossible de respecter l'empiètement maximal devant la façade et la largeur minimale d'une entrée charretière ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Claire Wallot et résolu unanimement*

*D'accepter la demande de dérogation mineure permettant que l'espace de stationnement empiète de 3.9 m en façade du bâtiment.*

**ADOPTÉE**

2024-05-122

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 44, 34E AVENUE**

---

*Le maire explique la nature et les effets de cette dérogation mineure et demande à l'assistance si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande.*

*Personne ne se prononce sur la demande de dérogation mineure.*

**Décision**

*CONSIDÉRANT QU'en date du 16 avril 2024, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure qui vise à permettre le remplacement du lot 1 462 701 pour la création de deux lots, dont l'un d'une largeur de 12.21 m, au lieu de la largeur minimale de 15 m prescrite à la grille des spécifications de la zone H-744 ;*

*CONSIDÉRANT la recommandation négative du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2024-04-15 ;*

*CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre le remplacement du lot 1 462 701 pour la création de deux lots ;*

*CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne se situe pas dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général ;*

*CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur ;*

Le 8 mai 2024

*CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;*

*CONSIDÉRANT QU'il serait possible de réduire la dérogation en déplaçant la ligne de lot, mais que les aménagements actuels ne le permettent pas ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Line Surprenant et résolu unanimement*

*D'accepter la demande de dérogation mineure permettant le remplacement du lot 1 462 701 pour la création de deux lots.*

*De demander de répertorier les arbres en vue d'en conserver le maximum.*

*ADOPTÉE*

2024-05-123

DEMANDE DE PIIA

---

*CONSIDÉRANT QU'en date du 16 avril 2024, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande présentée dans le cadre du Règlement 506 de plans d'implantation et d'intégration architecturale ;*

*CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ladite demande ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust et résolu unanimement*

*D'accepter les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :*

***Demande de PIIA numéro 2024-0016 – Lot 3 967 780 (rue de la Tourbière) – résolution du CCU 2024-04-18***

*D'accepter la demande de PIIA, telle que soumise, pour permettre la construction d'une maison unifamiliale.*

*ADOPTÉE*

2024-05-124

DEMANDE DE DÉMOLITION - PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2883, CHEMIN D'OKA

---

*CONSIDÉRANT QUE selon le règlement 1600 régissant la démolition d'immeubles, toute demande qui vise un immeuble dont la date de construction est entre 1940 et 1960 doit être soumise au conseil municipal pour une prise de décision ;*

*CONSIDÉRANT QUE la date de construction de la propriété est 1950 selon nos dossiers ;*

*Le 8 mai 2024*

*CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un bâtiment commercial et que la démolition d'un bâtiment commercial n'est pas une activité assujettie au Règlement de contrôle intérimaire numéro 702 ;*

*CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déterminé que l'immeuble ne présente pas un intérêt particulier ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Claire Wallot et résolu unanimement*

*D'autoriser l'émission du permis de démolition par le Service de l'aménagement du territoire et du développement durable pour la propriété située au 2883, chemin d'Oka (lot 3 982 669).*

*ADOPTÉE*

2024-05-125

*COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION D'UN MEMBRE CITOYEN*

---

*CONSIDÉRANT QUE le règlement 330 constituant un comité consultatif d'urbanisme prévoit que le comité est composé de sept membres, soit deux membres provenant du conseil municipal et de cinq membres citoyens ;*

*CONSIDÉRANT la vacance d'un poste membre citoyen ;*

*CONSIDÉRANT QUE la nomination d'un membre citoyen est donc requise ;*

*CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat du nouveau membre est égale à la période inexistante du mandat du membre remplacé ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer et résolu unanimement*

*De nommer madame Estelle Dubois à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 8 mai 2024 au 8 mars 2025, le tout conformément à l'article 4 du Règlement 330 constituant un comité consultatif d'urbanisme.*

*ADOPTÉE*

2024-05-126

*MOTION DE REMERCIEMENTS - MONSIEUR JULIEN DE L'ÉTOILE*

---

*CONSIDÉRANT QUE l'implication bénévole est essentielle pour le dynamisme d'une ville ;*

*CONSIDÉRANT QUE monsieur Julien de l'Étoile a offert son savoir-faire et son temps en s'impliquant au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville, et ce, depuis plus de 5 ans ;*

*Le 8 mai 2024*

*CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent souligner et reconnaître le travail accompli par monsieur de l'Étoile ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges  
et résolu unanimement*

*De remercier monsieur Julien de l'Étoile pour toutes ces années d'implication auprès de la communauté de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

**ADOPTÉE**

2024-05-127

**TECQ 2019-2024 - PROGRAMMATION DES TRAVAUX**

---

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges  
et résolu unanimement*

*QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;*

*QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;*

*QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;*

*QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;*

*QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;*

Le 8 mai 2024

*QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.*

*ADOPTÉE*

2024-05-128

*AIDES FINANCIÈRES*

---

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac tient à soutenir la communauté en venant en aide aux différents organismes de la région tant au niveau culturel, sportif que communautaire ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Claire Wallot et résolu unanimement*

*D'accorder une aide financière aux organismes suivants :*

- Fondation Sercan - Course de bateaux-Dragons 2024 - Samedi le 15 juin 2024 : 650 \$*
- Carrefour jeunesse-emploi de la MRC Deux-Montagnes - La rentrée Carrefour : 250 \$*

*Certificat de disponibilité de crédit:*

*Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire #02-110-00-699).*

---

*Caroline Lajeunesse, trésorière*

*ADOPTÉE*

2024-05-129

*RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC - DISPOSITION DE DIVERS BIENS APPARTENANT À LA VILLE*

---

*CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé aux changements de plusieurs imprimantes ;*

*CONSIDÉRANT QUE conséquemment il y a lieu de retirer certains équipements du domaine public ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer et résolu unanimement*

*QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac procède au retrait des imprimantes suivantes de son domaine public:*

- Canon IR-ADV C5051*
- Canon IR-ADV C3325*

*Le 8 mai 2024*

Canon IR-ADV C3325  
Canon IR-ADV C5235.

ADOPTÉE

2024-05-130

MAIRES SUPPLÉANTS - NOMINATION

---

CONSIDÉRANT QUE des changements doivent être apportés à la nomination des maires suppléants ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Alex Brisebois-Proulx  
et résolu unanimement

La présente résolution remplace la résolution #2021-11-260 comme suit:

De procéder à la nomination de la mairesse suppléante de la façon suivante:  
Du 8 mai 2024 au 2 novembre 2025 : Priscilla Lamontagne

QUE la mairesse suppléante soit également nommée substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes pour la période établie.

ADOPTÉE

2024-05-131

TERMINAISON D'EMPLOI - EMPLOYÉ #06035 -  
RATIFICATION

---

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général par intérim ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer  
et résolu unanimement

De ratifier la terminaison d'emploi de l'employé #06035, recommandée par le directeur général par intérim en date du 17 avril 2024.

ADOPTÉE

2024-05-132

LISTE DES COMPTES À PAYER - ADOPTION

---

Il est proposé par la conseillère Line Surprenant  
et résolu unanimement

D'adopter les listes des comptes à payer en date du 8 mai 2024 :

Registre des chèques émis (mois précédent) – fonds d'administration totalisant la somme de 90 817,62 \$ ;

Le 8 mai 2024

Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 877 989,60 \$ ;

Liste des comptes à payer – fonds d’administration totalisant la somme de :

Chèques : 855 394,48 \$;

Paiement direct : 689 040,42 \$.

De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.

ADOPTÉE

2024-05-133

AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES ÉLITES SPORTIVES

---

CONSIDÉRANT QUE la Politique d’aide financière et de soutien à la pratique sportive prévoit des modalités visant à soutenir les jeunes athlètes d’élite sportive marthelacquois dans le cadre de compétitions québécoises, canadiennes et internationales et que des sommes sont prévues au budget 2024 à cet effet ;

CONSIDÉRANT les exploits sportifs de plusieurs jeunes athlètes marthelacquois ;

CONSIDÉRANT que ces jeunes athlètes d’élite sportive ont soumis un dossier de demande de soutien financier complet et que tous les critères d’admissibilité sont respectés ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Alex Brisebois-Proulx  
et résolu unanimement

QUE le Conseil municipal accorde une aide financière aux athlètes d’élite sportive suivants :

- Nathan Taillon – Karaté - Niveau international : deux fois champion du monde chez les 11-12 ans au championnat mondial de la WKC à Orlando en octobre 2023 - 600 \$
- Jade Taillon – Karaté - Niveau international : première position au Ocean State Grand nationals de la WKC à Orlando en octobre 2023 - 600 \$
- Alex Jean – Plongeon - Niveau national : cinquième position au Festival junior National à Montréal en juillet 2023 - 300 \$
- Noémie Rolland – Patinage artistique - Niveau national : cinquième position au Championnat National Canadien de patinage à Calgary en janvier 2024 – Elle est reconnue comme athlète Espoir de sa fédération sportive - 50 \$
- Arthur Yamani-Oliveira – Tennis de table - Niveau provincial : première position lors du Championnat Junior du Québec à Repentigny en mai 2023 - 150 \$
- Gabriel Yamani-Oliveira – Tennis de table - Niveau provincial : deuxième position lors du Championnat Junior du Québec à Repentigny en mai 2023 - 150 \$
- Arthur Carrière – Baseball - Niveau provincial : membre de l’équipe Laurentides rouge qui a participé au tournoi provincial de Nicolet en juillet 2023 – Il est reconnu comme athlète Espoir par sa fédération sportive - 150 \$ et 50 \$
- Anabelle Clément – Natation artistique - Niveau provincial : Elle est reconnue comme athlète Espoir par sa fédération sportive - 50 \$

Le 8 mai 2024

*Certificat de disponibilité de crédit:*

*Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire # 02-701-90-699).*

---

*Caroline Lajeunesse, trésorière*

ADOPTÉE

2024-05-134

CRÉATION DU COMITÉ DE PILOTAGE JEUNESSE  
1525 ANS ET NOMINATION DES MEMBRES

---

*CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière du Secrétariat à la Jeunesse relevant du ministère de la Culture et des Communications à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, au montant de 50 000 \$, le 20 mars 2023, pour la période se terminant le 31 mars 2026, afin de soutenir la réalisation d'une consultation et d'un plan d'action jeunesse visant les citoyens de 15 à 25 ans ;*

*CONSIDÉRANT la nécessité d'impliquer les partenaires du milieu concernés par cette démarche afin de rejoindre les jeunes citoyens ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Julie Pelletier  
et résolu unanimement*

*QUE le conseil confirme la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage Jeunesse 15-25 ans dont le mandat sera la réalisation d'une consultation auprès des citoyens, l'élaboration d'un plan d'action spécifique aux jeunes de 15 à 25 ans dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de l'entrepreneuriat, de la citoyenneté, de la culture et de l'environnement ainsi que la mise sur pied d'un comité de suivi ;*

*QUE le conseil nomme les personnes suivantes à titre de membre dudit comité de pilotage :*

- *Madame Claire Wallot, conseillère municipale du district 2*
- *Madame Julie Pelletier, conseillère municipale du district 6*
- *Madame Julie Deslauriers, chargée de projets au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire*
- *Madame Cynthia Guillemette, coordonnatrice au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire*
- *Madame Pascale Bellemare, répondante régionale en activité physique de la Direction de la santé publique des Laurentides*
- *Madame Nathalie Lamanque, organisatrice communautaire au CISSS des Laurentides*
- *Madame Geneviève Côté, agente de service social aux Services éducatifs aux jeunes du Centre de services scolaire des Mille-Îles*
- *Madame Brigitte Brisebois, directrice adjointe administrative à l'école secondaire Liberté-Jeunesse et secrétaire de la Maison de Jeunes de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*
- *Madame Claudia Rainville, directrice adjointe du Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de Deux-Montagnes*
- *Madame Khadija Barbe, citoyenne*

Le 8 mai 2024

- Madame Dorys Keita, citoyenne
- Madame Rachelle Sainvil, citoyenne
- Monsieur Stéphane Rousseau, citoyen

ADOPTÉE

2024-05-135

CRÉATION DU COMITÉ DE PILOTAGE MUNICIPALITÉ  
AMIE DES AÎNÉS (MADA) ET NOMINATION DES  
MEMBRES

---

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, au montant de 14 000 \$, le 28 mars 2024, pour les années financières 2023-2024 à 2025-2026, afin de soutenir la réalisation d'une politique municipale et d'un plan d'action dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), volet 1 ;

CONSIDÉRANT les différentes responsabilités, modalités et obligations liant la Ville au MSSS, dans le cadre de cette aide financière, incluant la création d'un comité de pilotage au sein duquel doivent siéger au moins deux représentants des aînés et un élu responsable du dossier aînés ;

CONSIDÉRANT qu'un représentant du Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides doit être invité à siéger au comité de pilotage MADA ou à collaborer à ses travaux ;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Claire Wallot  
et résolu unanimement

QUE le conseil confirme la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA dont le mandat sera la réalisation du bilan de la précédente démarche MADA 2021-2023, la description du portrait des citoyens aînés, la réalisation d'une consultation citoyenne, l'élaboration d'une politique municipale et d'un plan d'action spécifiques aux aînés ainsi que la mise sur pied d'un comité de suivi ;

QUE le conseil nomme les personnes suivantes à titre de membre dudit comité de pilotage :

- Madame Priscilla Lamontagne, conseillère municipale du district 1 et responsable du dossier aînés
- Madame Claire Wallot, conseillère municipale du district 2
- Madame Julie Deslauriers, chargée de projets au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Monsieur Charles Prud'homme-Touchette, agent de développement au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Madame Pascale Bellemare, répondante régionale en activité physique de la Direction de la santé publique des Laurentides
- Madame Jenny Menage, organisatrice communautaire au CISSS des Laurentides
- Madame Yanina Tremblay, responsable des services communautaires et administratifs du Centre d'action bénévole les Artisans de l'Aide
- Monsieur Clément Jolicoeur, membre des Chevaliers de Colomb, Conseil 9592
- Madame Nicole Mercier, présidente du Cercle de fermières de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Le 8 mai 2024

- *Madame Line Readman, présidente du Comité des usagers du Lac Des Deux-Montagnes*
- *Madame Hélène Prévost, citoyenne*
- *Madame Diane Plourde, citoyenne*
- *Monsieur Miguel Saavedra, citoyen*

ADOPTÉE

2024-05-136

CRÉATION DU COMITÉ DE PILOTAGE PRÉVENTION DE  
LA CRIMINALITÉ ET NOMINATION DES MEMBRES

---

*CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière du ministère de la Sécurité publique à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, au montant de 25 000 \$, le 18 janvier 2023, pour la période se terminant le 20 décembre 2024, afin de soutenir la réalisation d'un portrait de la situation et de la réalisation d'un plan d'action visant à prévenir la criminalité sur le territoire marthelacquois ;*

*CONSIDÉRANT la nécessité d'impliquer les partenaires du milieu concernés par cette démarche ainsi que les citoyens de la Ville ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Line Surprenant et résolu unanimement*

*QUE le conseil confirme la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage en prévention de la criminalité dont le mandat sera de réaliser un portrait de la criminalité sur le territoire de la Ville, la réalisation d'une consultation auprès des citoyens, l'élaboration d'un plan d'action pour préserver le sentiment de sécurité des citoyens et prévenir la criminalité sur le territoire de la Ville ainsi que la mise sur pied d'un comité de suivi ;*

*QUE le conseil nomme les personnes suivantes à titre de membre dudit comité de pilotage :*

- *Monsieur Francis Limoges, conseiller municipal du district 4*
- *Monsieur Loïc Boyer, conseiller municipal du district 8*
- *Madame Stéphanie Croteau, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire communautaire*
- *Madame Julie Deslauriers, chargée de projets au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire,*
- *Monsieur Jean-Philippe Labbé, responsable Division des relations avec la communauté de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes*
- *Monsieur Étienne Simard, organisateur communautaire du CISSS des Laurentides,*
- *Madame Geneviève Côté, agente de service social aux Services éducatifs aux jeunes du Centre de services scolaire des Mille-Îles*
- *Madame Priscillia Laplante, directrice du Café Parenthèse*
- *Monsieur Mathieu Lavoie, travailleur de rue de L'Écluse des Laurentides*
- *Madame Julie Charest, citoyenne*
- *Madame Nadine Monsempo, citoyenne*
- *Monsieur Aoued Bettahar, citoyen*

ADOPTÉE

Le 8 mai 2024

2024-05-137

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES  
POUR LES AÎNÉS (PRIMA) - DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE

---

*CONSIDÉRANT l'appel de projets actuel du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;*

*CONSIDÉRANT que la Ville souhaite y déposer une demande d'aide financière pour la réfection des terrains de pickleball situés au parc Maurice-Binette ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Claire Wallot  
et résolu unanimement*

*QUE le conseil municipal autorise madame Stéphanie Croteau, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tous les documents relatifs audit programme ;*

*QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac confirme avoir pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à ses obligations ;*

*QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien des infrastructures subventionnées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du PRIMA ;*

*QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.*

ADOPTÉE

2024-05-138

RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL -  
EMBARCATIONS NAUTIQUES - PLAGES MUNICIPALES  
DE LA SABLÈRE

---

*CONSIDÉRANT que la Ville possède diverses embarcations nautiques à la plage municipale de la Sablière et que certaines de ces embarcations sont hors d'usage pour des motifs de sécurité ;*

*CONSIDÉRANT que ces biens sont énumérés dans l'inventaire déposé par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust*

Le 8 mai 2024

*et résolu unanimement*

*QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac procède au retrait des biens énumérés de son domaine public municipal puisque ceux-ci ne sont plus affectés à l'utilité publique.*

**ADOPTÉE**

2024-05-139

**TARIFICATION - PROGRAMMATION DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - ÉTÉ 2024**

---

*CONSIDÉRANT le Règlement numéro 711 concernant la tarification des biens et services de la Ville prévoit des modalités quant à la tarification des cours et ateliers offerts par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;*

*CONSIDÉRANT que ledit service offrira du 2 juillet au 25 août 2024 des cours et ateliers dans le cadre de sa programmation estivale ;*

*CONSIDÉRANT la grille tarifaire de la session d'été 2024 déposée par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Julie Pelletier et résolu unanimement*

*D'accepter les tarifs liés aux cours et ateliers offerts par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire dans le cadre de sa programmation estivale 2024.*

**ADOPTÉE**

2024-05-140

**ACHAT D'UN CONTENEUR MARITIME - ENTREPOSAGE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU PARC MUNICIPAL - ATS CONTAINER SERVICES**

---

*CONSIDÉRANT le besoin d'entreposage pour les équipements de soccer et baseball au parc Municipal ;*

*CONSIDÉRANT la demande de prix pour l'acquisition d'un conteneur maritime de 10' par 20' avec deux portes latérales et deux événements fixes ainsi que la réception de l'offre de l'entreprise ATS Container Services ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges et résolu unanimement*

*D'accepter l'offre de l'entreprise ATS Container Services pour l'acquisition et la livraison d'un conteneur maritime de 10' par 20' avec deux portes latérales et deux événements fixes pour l'entreposage d'équipements sportifs au parc Municipal, et ce, pour un montant de 7 000 \$, plus toutes taxes applicables.*

*Le 8 mai 2024*

*Certificat de disponibilité :*

*Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense seront pris à même le fonds de parc.*

---

*Caroline Lajeunesse, trésorière*

ADOPTÉE

2024-05-141

---

**ACHAT DE DEUX POMPES NEUVES À EAU  
SILENCIEUSES DIESEL À AMORÇAGE AUTOMATIQUE  
À SEC - SP-2024-004 - OCTROI DU CONTRAT**

---

*CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur SEAO nommé achat de deux pompes neuves à eau silencieuses diesel à amorçage automatique à sec SP-2024-004 ;*

*CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions, à savoir celles des entreprises Atlas systèmes d'assèchement Inc. et Location d'équipement Battlefield ;*

<b>Entreprises</b>	<b>Montant de la soumission incluant les taxes</b>	
<i>Atlas système d'assèchement</i>	<i>211 487,38 \$</i>	<i>Non conforme</i>
<i>Location d'équipement Battlefield</i>	<i>235 712,35 \$</i>	<i>Conforme</i>

*CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Xavier LeBlanc, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu par intérim d'octroyer ledit contrat à l'entreprise «Location d'équipement Battlefield» et ce, conformément au «Règlement de gestion contractuelle » en vigueur ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust  
et résolu unanimement*

*D'octroyer le contrat SP-2024-004 pour l'achat de deux pompes neuves à eau silencieuses diesel à amorçage automatique à sec à la compagnie «Location d'équipement Battlefield» pour un montant de 235 712,35 \$ incluant les taxes.*

*Certificat de disponibilité de crédit:*

*Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense seront pris à même la subvention de la TECQ et que le montant excédent la programmation approuvée pour ces deux pompes sera pris à même l'excédent de fonctionnement non affecté.*

---

*Caroline Lajeunesse, trésorière*

ADOPTÉE

2024-05-142

ACQUISITION ET LIVRAISON D'UN VÉHICULE SPORT  
UTILITAIRE - OCTROI DE CONTRAT

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire sport pour le département des services techniques ;

CONSIDÉRANT QUE les propositions de St-Eustache Mitsubishi répondent au besoin de la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Xavier LeBlanc, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu par intérim, d'octroyer le ledit contrat à l'entreprise St-Eustache Mitsubishi pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire sport, et ce, conformément au Règlement de gestion contractuelle en vigueur ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Alex Brisebois-Proulx  
et résolu unanimement

D'accepter les propositions de St-Eustache Mitsubishi pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire sport Mitsubishi Outlander PHEV ES pour un montant total de 49 221,90 \$ incluant les taxes applicables.

Certificat de disponibilité de crédit:

Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le le fonds de roulement.

---

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2024-05-143

DIRECTEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE  
L'HYGIÈNE DU MILIEU - NOMINATION PAR INTÉRIM -  
XAVIER LEBLANC

---

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Xavier LeBlanc occupe le poste de coordonnateur aux travaux publics depuis le 9 janvier 2023 et qu'il possède les exigences requises et les qualifications professionnelles ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général par intérim ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Francis Limoges  
et résolu unanimement

De procéder à la nomination de Monsieur Xavier LeBlanc au poste de directeur au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu par intérim, poste de cadre supérieur, à temps complet, et ce, rétroactivement au 16 avril 2024.

Le 8 mai 2024

*D'autoriser la maire et le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de l'employé.*

ADOPTÉE

#### DÉPÔTS

---

*Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs - Avril 2024*

*Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – Avril 2024*

*Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions – Avril 2024*

*Dépôt du rapport de remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers – Année 2023*

*Dépôt du rapport d'embauche du personnel temporaire -Avril-mai 2024*

#### PÉRIODE D'INTERVENTION

---

*Les sujets à discuter étant épuisés, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

#### Francis Lapointe, rue des Bouleaux

##### RECSMSLL

- *Profite de la séance pour déposer 3 documents – eco corridor laurentien, protection du boisé urbain, mémoire qui traite de l'importance de traiter de nos derniers espaces verts, analyse d'un sondage effectué en mars auprès de plus de 400 résidents de smsll*
- *Pétition qui circule depuis 2022, signé par 4100 résidents de la MRC pour les boisés urbains*

#### Sylvie Clermont, rue des Chênes

- *Remerciement pour le jardin collectif et solidaire, le Colibri*
- *Semaines de constructions du jardin, début juin. Lance un appel pour former des équipes de bénévoles pour construire et faire vivre le jardin.*
- *Remet un document qui est un réseau de nichoirs. Favoriser la naissance d'oiseaux.*

#### **Facebook**

##### Simon Vincent, rue du Merlot

- *À quel endroit aura lieu l'événement de la journée de l'environnement?*

##### Daniel Arias, rue Yves

- *Serait-il possible d'installer une surface de dek hockey au parc municipal, comme à la ville de St-Joseph-du Lac?*

*La période de questions étant terminée, le maire demande la levée de la séance.*

2024-05-144

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

*Il est proposé par la conseillère Line Surprenant  
et résolu unanimement*

*De lever la séance à 21 h 30.*

ADOPTÉE

---

MAIRE

---

GREFFIER

Le 8 mai 2024